

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Institutional

Pictet Asset Management | 26 septembre 2024

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

§6. Parts et classes de parts **Classes de parts de catégorie « J »**

Dans les classes existantes de cette catégorie la classe JXsw CHF a été ajouté :

- > *JX CHF, JX USD, JX dy CHF, JX dy USD et JXsw CHF: ces parts sont accessibles aux investisseurs qualifiés qui réalisent les conditions indiquées pour les parts correspondantes J CHF, J USD, J dy CHF et J dy USD, et qui remplissent de surcroît les conditions d'accès aux compartiments pour lesquels ces classes sont proposées. Ces conditions d'accès sont définies au §5 du présent contrat de fonds.*

§16. Calcul de la valeur nette d'inventaire ainsi qu'émission et rachat de parts

La classe de parts JXsw CHF est ajouté au chiffre 8 qui se lit désormais comme suit :

8. *Lorsque, pour un jour donné, la somme des émissions et des rachats de parts des classes Jsw CHF, Jsw USD et JXsw CHF au sein d'un compartiment conduit à une augmentation ou à une réduction de la fortune nette, la valeur nette d'inventaire d'évaluation du compartiment est augmentée ou réduite (« Swinging Single Pricing »). L'ajustement maximal peut s'élever à 2% de la valeur nette d'inventaire d'évaluation. Sont pris en compte les frais accessoires (écart entre cours d'achat et de vente, courtages usuels du marché, commissions, impôts et taxes, etc.), ainsi que les frais d'examen et de maintien des normes de qualité de placements*

physiques, occasionnés par le placement du montant versé, respectivement par la vente de la part des placements correspondant à la part dénoncée. L'adaptation conduit à une augmentation de la VNI d'évaluation lorsque le flux net se traduit par une augmentation du nombre de parts du compartiment. L'adaptation conduit à une diminution de la valeur nette d'inventaire d'évaluation lorsque le flux net se traduit par une diminution du nombre de parts. La valeur nette d'inventaire après application du Swinging Single Pricing est modifiée conformément à la première phrase de ce chiffre. Ces coûts d'adaptation du portefeuille ne sont pas pris en compte dans le cas où la direction autorise l'apport ou le remboursement en nature plutôt qu'en espèces conformément au §17. Au lieu des frais accessoires moyens, la direction de fonds peut, lors de l'ajustement, prendre également en compte le montant réel des frais accessoires, pour autant que cela lui semble approprié au regard des circonstances pertinentes (p.ex. montant, situation générale du marché, situation spécifique du marché pour la catégorie de placement concernée). Dans un tel cas, l'ajustement peut être supérieur ou inférieur aux frais accessoires moyens. Dans les cas mentionnés au §17 chiffre 2.5 ainsi que dans tout autre cas exceptionnel, la valeur maximale de 2% peut par ailleurs être dépassée, pour autant que la direction de fonds l'estime comme étant dans l'intérêt de l'ensemble des investisseurs. La direction de fonds communique sans retard sa décision de dépassement à la société d'audit, à l'autorité de surveillance ainsi qu'aux investisseurs existants et aux nouveaux investisseurs de manière appropriée.

§17. Emission et rachat de parts

La classe de parts JXsw CHF a été ajoutée au chiffre 2 litt. a. et b. qui se lisent désormais comme suit :

1. Méthode de prise en compte des frais accessoires:

- a. Pour tous les compartiments à l'exception du compartiment *Pictet CH Institutional - Swiss Real Estate Funds*, pour toutes les classes de parts à l'exception des classes Jsw CHF, Jsw USD et JXsw CHF: lors de l'émission, les frais accessoires (courtages usuels du marché, commissions, émoluments, etc.) occasionnés au compartiment correspondant en moyenne pour le placement du montant versé sont ajoutés à la valeur nette d'inventaire. Lors du rachat, les frais accessoires occasionnés au compartiment par la vente de la part sont déduits de la valeur nette d'inventaire. Le taux appliqué de cas en cas figure dans la notice informative.
- b. Pour les classes Jsw CHF, Jsw USD et JXsw CHF de tous les compartiments et à l'exception du compartiment *Pictet CH Institutional - Swiss Real Estate Funds*: Les frais accessoires sont pris en compte



conformément à la méthode du *Swinging Single Pricing*, comme décrit et sous réserve des exceptions prévues au §16, chiffre 8 du contrat de fonds.

§18. Rémunérations et frais accessoires

Dans le tableau concernant la « Méthode de prise en compte et taux maximum des frais accessoires » la nouvelle classe JXsw CH a été ajouté :

Méthode de prise en compte et taux maximum des frais accessoires

COMPARTIMENT	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR TOUTES LES CLASSES DE PARTS À L'EXCEPTION DE LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »
<ul style="list-style-type: none"> • Pictet CH Institutional - Swiss Equities • Pictet CH Institutional - Quest Global Sustainable Equities US TE • Pictet CH Institutional - CHF Bonds • Pictet CH Institutional - Foreign Bonds • Pictet CH Institutional - Foreign Bonds hgd CHF • Pictet CH Institutional - Swiss Real Estate Funds 	Spread; taux maximum ¹ : 2%	Swinging Single Pricing; taux maximum ² : 2%
<ul style="list-style-type: none"> • Pictet CH Institutional - Emerging Markets Tracker 	Spread; taux maximum ³ : 1,5%	Swinging Single Pricing; taux maximum ⁴ : 1,5%
<ul style="list-style-type: none"> • Pictet CH Institutional - European ex Swiss Equities Tracker • Pictet CH Institutional - European ex 	Spread; taux maximum ⁵ : 1%	Swinging Single Pricing; taux maximum ⁶ : 1%

¹ Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.

² Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.

³ Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.

⁴ Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.

⁵ Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.

⁶ Sous réserve de circonstances exceptionnelles selon §18, ch. 3 du contrat de fonds.



Méthode de prise en compte et taux maximum des frais accessoires

COMPARTIMENT	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR TOUTES LES CLASSES DE PARTS À L'EXCEPTION DE LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »
Swiss Equities Tracker ex SL		
• Pictet CH Institutional - Japanese Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - Japanese Equities Tracker Japan TE		
• Pictet CH Institutional - North American Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - North American Equities Tracker US TE		
• Pictet CH Institutional - Pacific Basin ex Japan Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - Swiss Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - Swiss Equities Tracker ex SL		
• Pictet CH Institutional - Swiss Sustainable Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker		
• Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker - Pension		
• Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker ex SL - Pension		
• Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker US TE		
• Pictet CH Institutional - World ex Swiss		

Méthode de prise en compte et taux maximum des frais accessoires

COMPARTIMENT	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR TOUTES LES CLASSES DE PARTS À L'EXCEPTION DE LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »	POURCENTAGE DU MONTANT INVESTI OU RACHETÉ POUR LA CLASSE « JSW CHF », « JSW USD » ET « JXSW CHF »
Equities Tracker US TE ex SL		
<ul style="list-style-type: none"> • Pictet CH Institutional - World ex Swiss Small Cap Tracker - Pension • Pictet CH Institutional - World ex Swiss Sustainable Equities Tracker • Pictet CH Institutional - CHF Bonds Tracker • Pictet CH Institutional – Global Corporate Bonds ex CHF Tracker • Pictet CH Institutional - Foreign Bonds Tracker 		
• Pictet CH Institutional - Swiss Real Estate Funds	Les frais effectifs occasionnés au compartiment pour le placement du montant versé ou par la vente des parts dénoncées sont facturés sous la forme d'un spread ajouté à la valeur nette d'inventaire ou déduit de la valeur nette d'inventaire. Les détails sont réglés dans la notice informative.	N/A

§19. Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du fonds

Dans le tableau concernant les taux maximaux des commissions pour le compartiment **-World ex Swiss Equities Tracker – Pension** la nouvelle classe JXsw CH a été ajouté :

Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker - Pension

Classe de part	COMMISSIONS DE LA DIRECTION DE FONDS		COMMISSIONS DE LA BANQUE DEPOSITAIRE
	Commission d'administration, taux annuel	Commission de gestion, taux annuel	Commission de garde, taux annuel
IX USD,	0.03% maximum	0.20% maximum	0.02% maximum
JXsw CHF	0.03% maximum	0.15% maximum	0.02% maximum
ZX USD, ZX dy USD	0.01% maximum	Selon contrat avec chaque investisseur	0.02% maximum
ZOX CHF, ZOX USD, HZOX CHF, ZOX dy USD	Selon contrat avec chaque investisseur mais au maximum 0.23%		

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 26 septembre 2024

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

